

PALESTINE – SOLIDARITÉ

<http://www.palestine-solidarite.org>

Journal d' Afghanistan

Les dossiers de la lutte afghane

N° 463 du 22.11.2010

Par C.De Broeder & M.Lemaire

a) Le "Journal d'Iran" est visible sur les blogs :

<http://journaldeguerre.blogs.dhnet.be/>

<http://journauxdeguerre.blogs.lalibre.be/>

b) sur le site de Eva Resis : no-war.over-blog.com

c) sur le site de Robert Bibeau : <http://www.robertbibeau.ca/palestine.html>

d) Et sur le site Palestine Solidarité : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_afghans.htm

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Sommaire :

Tiré à part :

L'Otan tente une relance des relations avec la Russie...

1 Dossiers

1-1 Comment l'Onu ferme les yeux sur les violations des droits de l'homme en Afghanistan.

1-2 Rick Rozoff : Abandon du calendrier de retrait - Pas de fin à la guerre des États-Unis et de l'OTAN en Afghanistan.

1-3 "Ceux que nous capturons sont exécutés sur le champ de bataille" - **Quels sauvages !**

1-4 Normand Beaudet : L'armée nationale afghane : La solution ou le piège?

1-5 Heidi Vogt : Les États-Unis auraient (ont) une prison secrète en Afghanistan.

1-7 Guantanamo : Les dossiers

1 Quand les médecins de la CIA perfectionnent les tortures...

2 Indépendance des Chercheurs : *Ghailani* ou l'es Etats-Unis : la détention sans jugement, en cause' (I)

3 Etats-Unis : la détention sans jugement, en cause (II)

Tiré à part :

L'Otan tente une relance des relations avec la Russie...

La Russie est l'invitée de marque du sommet de l'Otan qui s'ouvre ce vendredi à Lisbonne. Au menu aussi, le retrait d'Afghanistan, un « nouveau concept stratégique » et la mise en place d'un bouclier antimissile en Europe. Analyse dans « Le Soir »

Les Etats-Unis et leurs 27 alliés vont entériner l'afghanisation progressive des opérations militaires à partir du premier semestre 2011. Cette "transition", c'est-à-dire le transfert progressif des responsabilités à l'armée afghane, doit s'achever fin 2014.

Présente en Afghanistan depuis 2003, jamais l'Alliance atlantique n'a mené une intervention armée aussi importante, aussi longue et aussi loin de ses bases traditionnelles, avec des pertes croissantes (650 morts dans ses rangs déjà cette année).

Les autres grands thèmes sont la défense antimissile en Europe, la rénovation de l'Otan et la relance de la coopération avec la Russie. Vendredi, les chefs d'Etat et de gouvernement commenceront par débattre d'un nouveau "concept stratégique", qui doit servir d'ordre de mission à l'Alliance pour les 10 prochaines années.

Outre les dures leçons tirées de l'expérience afghane, il y sera question de s'organiser pour faire face aux menaces nouvelles : terrorisme, cyberguerre, piraterie, ou prolifération balistique et nucléaire.

Les 28 alliés doivent adopter la décision de principe de se doter d'un bouclier antimissile pour protéger le territoire européen. Ils vont aussi entériner une forte cure d'amaigrissement des structures permanentes de l'Otan, qui se traduira par une réduction d'un tiers de ses 20.000 civils et militaires.

Le samedi devrait être consacré à l'Afghanistan, avec la réunion des 48 pays participant à l'Isaf, la force internationale sous commandement Otan plus le Japon, ainsi que le président afghan Hamid Karzaï.

Relance des relations avec la Russie ?

Les dirigeants alliés rencontreront ensuite le président russe Dmitri Medvedev pour un sommet Otan-Russie, qui devrait approfondir leur coopération après la brouille consécutive à la guerre russo-géorgienne d'août 2008. On s'attend notamment à ce que Moscou accorde des droits de transit supplémentaires aux trains transportant des équipements pour l'Otan, des pays baltes à l'Afghanistan. Surtout, la Russie, surmontant sa méfiance à l'égard de tout ce qui pourrait affecter son arsenal de dissuasion, pourrait accepter d'étudier conjointement comment relier son propre bouclier antimissile et celui dont l'Otan veut se doter.

(afp)

1 Dossiers

Ndlr : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage toutes les analyses des auteurs mais doit être vu comme information

1-1 Comment l'Onu ferme les yeux sur les violations des droits de l'homme en Afghanistan.

Les lecteurs de Rivarol connaissent depuis bien longtemps le caractère très "relatif" de l'attachement des organisations internationales aux « droits de l'homme », attachement qui varie au gré des intérêts financiers et géostratégiques des grandes puissances occidentales, au premier rang desquelles, bien sûr, les États-Unis et leur allié israélien. Ils ne seront donc pas surpris de ce nouvel épisode qui révèle une fois encore, mais avec une particulière clarté, la tartufferie qu'est cette prétendue préoccupation « droit de l'homme » à géométrie variable.

En effet, plusieurs journaux, notamment d'Afrique du Nord, ont révélé que l'Onu avait « volontairement passé sous silence » un rapport sur des « violations massives des droits de l'homme » en Afghanistan entre avril 1978 et décembre 2001, accusant "Soviétiques", « factions islamistes » et « forces américaines » d'avoir pris part à des "atrocités".

Ces informations font suite à la publication très attendue et très médiatiquement commentée d'un rapport controversé de l'Onu évoquant la possibilité de "génocide" commis par l'armée rwandaise en République Démocratique du Congo à la fin des années 1990.

Mais un autre rapport, commandité lui aussi par le Haut Commissariat de l'Onu aux droits de l'homme, tout aussi sulfureux et se penchant sur les crimes commis entre 1978 et 2001 en Afghanistan, a lui été délibérément bloqué par les Nations unies.

Ce rapport, finalisé en décembre 2004 après un an de travail, d'enquête et de recoupement d'informations, devait être publié en janvier 2005. Cette publication a tout d'abord été suspendue, puis reportée une première fois, puis une seconde fois... avant que le dossier ne soit définitivement enterré et rejoigne dans les archives poussiéreuses de l'institution internationale les autres rapports imprudemment rédigés sur des sujets qui fâchent.

Le document "étouffé" répertorie les diverses exactions et atteintes aux droits des gens perpétrées par toutes les factions qui ont participé aux diverses guerres qui ensanglantent cette terre martyre d'Afghanistan depuis la fin des années 1970. Les bavures et autres crimes des GIs américains y sont ainsi mis sur le même pied que ceux des troupes soviétiques d'occupation, des milices communistes ou des partisans moudjahiddines.

Le rapport accuse en effet « Soviétiques, chefs communistes, moudjahidine, factions islamistes, et même forces américaines » d'avoir « pris part, à des degrés divers, aux atrocités (tortures, pillages, exécutions sommaires, détentions arbitraires, massacres de civils, viols en série, enrôlement d'enfants) endurées par les Afghans ».

Un affront que l'Oncle Sam ne pouvait tolérer ! Car chacun sait que l'armée américaine n'est pas une armée comme les autres, mais celle de la démocratie et de la civilisation, prédestinée à étendre le paradis libéral sur l'ensemble de la planète.

Le rapport a donc prudemment été dirigé vers les oubliettes par l'Onu dont on remarquera encore une fois la très grande célérité et la très grande discrétion lorsqu'il s'agit de ne pas contrarier les puissants. Une soumission éhontée aux intérêts

américains qui donne un écho particulier aux récentes déclarations du président du Rwanda dénonçant une « Onu à deux vitesses ».

A la tribune de l'assemblée générale, Paul Kagamé a en effet fortement contesté le rôle de l'Onu dans les relations internationales, estimant qu'il était temps de réexaminer le fonctionnement et la place de l'institution au sein de la « gouvernance mondiale ». Reprochant « l'occidentalisme » de ladite institution, le président rwandais a notamment déclaré : « L'Onu a certains standards pour certains pays et d'autres standards pour les autres pays. Nous devons nous assurer que cette organisation ne devienne pas un outil pour les puissants, pour protéger leurs intérêts, renforcer leur influence ou subjugué celles des autres ».

Difficile aujourd'hui de ne pas partager son constat.

© Rivarol n° 2974

11 novembre,

<http://www.medialibre.eu/4146/comment-1%E2%80%99onu-ferme-les-yeux-sur-les-violations-des-droits-de-1%E2%80%99homme-en-Afghanistan>

1-2 Rick Rozoff : Abandon du calendrier de retrait - Pas de fin à la guerre des États-Unis et de l'OTAN en Afghanistan. **Abandon du calendrier de retrait**

Les grands médias et les médias alternatifs ont reproduit une révélation récente, qui n'a surpris personne, provenant de la chaîne de journaux McClatchy : « L'administration Obama a décidé de renoncer publiquement à ce qu'elle avait auparavant appelé ses dates-clé en ce qui concerne la guerre en Afghanistan pour minimiser la promesse de Barack Obama de commencer le retrait des troupes américaines en juillet 2011. »[1]

Un article publié il y a un mois par cette chaîne, « Les États-Unis et l'OTAN en guerre : Une guerre de 15 ans en Afghanistan et au Pakistan »[2], le révélait et quiconque a suivi les nouvelles sur Internet pendant les semaines qui ont précédé la parution de l'article n'a pas été surpris des révélations de McClatchy.

Le 25 octobre, le secrétaire du Conseil du Traité de l'Atlantique Nord, Edmund Whiteside, a fait un discours à l'Université Concordia à Montréal dans lequel il aurait dit selon la presse : « Vous pouvez vous attendre à ce que la guerre en Afghanistan, le plus long engagement militaire de l'histoire des États-Unis et du Canada, continue encore très longtemps. » « L'Afghanistan est une entreprise militaire de très longue durée », aurait-il dit.

Son opinion sera confirmée par le Sommet de l'OTAN à Lisbonne au Portugal la semaine prochaine, qui adoptera le nouveau Concept stratégique de l'alliance que domine militairement les États-Unis : le maintien de l'arsenal nucléaire de l'OTAN et le stationnement de bombes nucléaires américaines en Europe. « Le Canada dit ne pas avoir besoin de missiles balistiques, a dit Whiteside. Le Canada, ne l'oublions pas, fait partie d'une alliance qui a une politique nucléaire. Cela n'est pas sans conséquences... »[3]

Le 8 novembre, un jour avant la parution de l'article de la chaîne McClatchy, le brigadier-général allemand Josef Blotz, porte-parole de la Force d'assistance à la sécurité de l'Afghanistan qui est dirigée par l'OTAN et qui comprend 152 000 soldats provenant de 50 pays, a dit : « Nous n'avons pas établi de calendrier de retrait des troupes de la coalition de l'Afghanistan. »

Blotz a ensuite confirmé : « Il n'y a pas encore de calendrier. »

Au sujet du transfert du contrôle de la sécurité aux forces afghanes, il a ajouté : « Nous n'allons pas agir selon un calendrier rigide mais selon les conditions telles qu'elles se développeront dans les années qui viennent. »[4]

Le premier ministre du Canada Stephen Harper a dit le 11 novembre dernier, en marge du Sommet du G20 à Séoul, en Corée du Sud, qu'il avait décidé « de garder des soldats en Afghanistan dans un rôle non combattant d'entraînement une fois la mission de combat terminée en 2011 ».

L'Associated Press a cité un représentant du gouvernement canadien disant que le Canada « maintiendra 750 entraîneurs militaires et 250 membres de personnel de soutien en Afghanistan jusqu'en 2014... »[5]

Les médias ont rapporté que le jour précédent, le commandant en chef des forces britanniques dans le sud de l'Afghanistan, le major-général Nick Carter avait « présenté un tableau désastreux de l'effort de guerre en Afghanistan » pour rendre improbable un retrait ou même un début de retrait des troupes l'an prochain.

Carter a admis que « sous mon commandement j'ai perdu 302 soldats, la plupart américains. Le coût en vies et en argent est énorme. » Il a ajouté que l'OTAN ne serait pas en mesure de savoir s'il était en train de remporter la victoire (un mot qui ne signifie pas grand chose dans une guerre qui s'étire depuis dix ans et s'escalade à chaque jour) avant juin 2011 « quand la saison des combats va reprendre » et que l'Alliance atlantique et le Pentagone seront en mesure de « comparer les attaques des Talibans avec celles de cette année ».[6]

Les États-Unis et l'OTAN (la distinction est mince quand on sait que 140 000 des 150 000 soldats étrangers en Afghanistan servent maintenant sous le commandement de l'OTAN), ont perdu 633 soldats cette année en date du 11 novembre. Ils en ont perdu 521 l'an dernier et 295 en 2008. Sur le total de 2 203 morts parmi les soldats occidentaux dans le pays, 1 184 se sont produites dans les derniers 22 mois.

Citant des statistiques de la US Air Force, un reportage de ABC News du 10 novembre intitulé « Nombre record de frappes aériennes en Afghanistan » révélait que le nombre de frappes aériennes effectuées en Afghanistan en octobre – près de 1 000 – était le nombre mensuel le plus élevé depuis que la guerre a débuté en 2001, alors qu'il était de 700 le mois précédent, une hausse de 172 % par rapport à septembre 2009.

L'article mentionnait également que les sorties de combat américaines et de l'OTAN cette année, soit 26 948, dépassent déjà le nombre record de 26 474 établi l'année dernière.[7]

Ne serait-ce que depuis le début du mois dernier, les États-Unis ont lancé 20 attaques de drones de combat au Pakistan, qui ont tué plus de 130 personnes.

Une violation de l'espace aérien du Pakistan par un hélicoptère armé de l'OTAN a eu lieu dans les régions tribales fédérales du Pakistan le 2 novembre dernier ; c'était au moins la cinquième violation du genre depuis septembre et l'attaque au drone du 31 octobre avait causé la mort de trois soldats pakistanais.

Des députés de l'opposition ont exprimé plus tôt en novembre « leur sérieuse préoccupation face à la violation de l'espace aérien du Pakistan par les forces de l'OTAN » et ils « ont quitté une session du sénat en signe de protestation et condamné avec force les violations de l'espace aérien par les forces de l'OTAN ».[8]

Le magazine indien Frontline rapporte que « le président Obama a accru substantiellement ses dépenses pour la défense et étendu la guerre en Afghanistan » et que « l'administration Obama a complètement endossé la politique de l'administration Bush de tuer les personnes soupçonnées de terrorisme au moyen de drones aériens de combat sans pilotes ».

« Plutôt que de capturer les supposés terroristes dans leurs cachettes dans les villes densément peuplées ou les villages éloignés, ce qui est plus laborieux, les drones bombardent la maison ou le village ou les suspects se cachent. Cela cause beaucoup de dommages collatéraux. Le nombre de civils innocents qui sont tués par cette méthode dépasse de beaucoup le nombre des gens qui sont tués dans la lutte contre l'occupation. »

« Depuis qu'il est arrivé au pouvoir il y a deux ans, Obama a fait des drones meurtriers un élément clé de sa lutte contre les militants en Afghanistan et au Pakistan. Les drones sont aussi utilisés de façon indiscriminée pour cibler des militants au Yémen et en Somalie. »[9]

En cette dixième année de la guerre en Afghanistan, le conflit est maintenant beaucoup plus étendu, devenant plus important et mortel avec chaque semaine qui passe. Il va s'accroître encore davantage avant qu'il ne commence à diminuer, si jamais cela arrive.

La promesse de l'an dernier du président Obama de « repositionner » l'an prochain les forces de combat américaines et de l'OTAN de l'Asie centrale et du Sud – elles sont également en poste au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan – se révèle maintenant être une manipulation ouvertement politique, comme ce le fut depuis le début.

Un texte signé par Stephen M. Walt a été publié le 11 novembre sur le site du National Public Radio sous le titre : « La politique étrangère en Afghanistan : un attrape-nigaud ».

Walt est professeur de relations internationales au John F. Kennedy School of Government à l'Université de Harvard, siège au comité de rédaction de la politique étrangère, des études de sécurité, des relations internationales et du périodique d'études sur la guerre froide, et est le co-auteur avec John Mearsheimer du livre intitulé *The Israel Lobby and US Foreign Policy*.

Il se demande pourquoi tout ce brouhaha réel ou feint au sujet de l'article de McClatchy, indiquant :

« Je ne connais personne qui pense que les États-Unis pourraient changer les choses en l'espace de 18 mois, et ce délai n'est notamment pas plus qu'une manœuvre politique conçue pour rendre l'escalade comparable à une étape provisoire. Les gens raisonnables peuvent être en désaccord avec la décision d'Obama d'escalader le conflit en Afghanistan (je pense qu'elle n'est pas la bonne), mais la tergiversation d'Obama sur cette question est l'une des raisons pour lesquelles certains de ses partisans les plus enthousiastes sont devenus désenchantés. »

Énumérant des précédents historiques et faisant allusion à la crédulité malade du public, Walt ajoute : « Il y a une longue tradition de présidents qui disent au peuple américain que certaines nouvelles missions militaires ne dureront pas longtemps et ne coûteront pas tant que ça. Nixon nous a dit qu'il avait un "plan secret" pour mettre fin à la guerre du Vietnam (il n'en n'avait pas) et Bill Clinton a déclaré que les troupes américaines ne seront en Bosnie que pour 12 mois (cela a plutôt duré neuf ans). Le président George W. Bush et ses conseillers ont déclaré que l'occupation de l'Irak sera brève et s'autofinancera mais aujourd'hui nous sommes toujours là et maintenant Obama a fait essentiellement la même chose : vendant un plus grand engagement en suggérant que ce n'est que temporaire, puis reniant la date limite qu'il s'était lui-même imposée ».[10]

D'autres promesses de désamorcer un conflit qui s'avère non seulement la plus longue guerre de l'histoire américaine mais aussi en Afghanistan, vont visiblement suivre leur cours selon le cycle politique aux États-Unis, en particulier l'élection présidentielle de 2012 et la quête présumée d'Obama pour sa réélection, mais vont s'avérer aussi fausses que celles de l'an passée.

Le Pentagone et ce qui sera officiellement dévoilé les 19 et 20 novembre comme étant une OTAN mondiale ont tiré des avantages considérables de la guerre en Afghanistan, et ils ne sont pas prêts à y renoncer. Leurs forces armées se sont installées à long terme au centre de l'Eurasie. Et ils ont construit un réseau international d'installations et de partenariats militaires au service de la guerre, allant de la première base d'opération de transport aérien multinational stratégique en Hongrie jusqu'à une base de transit au Kirghizistan à travers laquelle au moins 50 000 soldats passent chaque mois vers et hors de l'Afghanistan et la subordination des forces armées d'un grand nombre de nations en Europe et en Asie.

Ces derniers jours, par exemple, la guerre en Afghanistan a offert aux États-Unis et à l'OTAN des possibilités sans précédent d'étendre leur portée militaire au monde entier :

Le président Nursultan Nazarbayev du Kazakhstan qui possède la plus grande réserve de pétrole et de gaz naturel dans le bassin de la mer Caspienne et qui a des frontières communes avec la Russie et la Chine, a visité le siège de l'OTAN à Bruxelles pour rencontrer le secrétaire général, Anders Fogh Rasmussen. Rasmussen « a remercié le président Nazarbaïev pour le soutien de son pays à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de l'OTAN en Afghanistan ».[11] et Nazarbaïev a annoncé que « plusieurs soldats kazakhs serviront au siège de la coalition internationale en Afghanistan ».[12]

L'amiral Giampaolo di Paola, président du Comité militaire de l'OTAN, s'est rendu en Géorgie pour rencontrer les ministres de la Défense et des Affaires étrangères du pays et le chef de l'état-major des Forces armées de la

Géorgie et pour inspecter le Centre national de formation Krtsanisi soutenu par l'OTAN, le Bureau de liaison de l'OTAN nouvellement établi dans la capitale nationale et « le 33e bataillon de la 3e Brigade d'infanterie qui va remplacer [le] contingent du 32e bataillon actuellement déployé en Afghanistan ».[13] En août 2008, la Géorgie a mené une guerre de cinq jours contre la Russie et l'OTAN est en train de former ses forces armées pour autre chose que simplement la guerre en Afghanistan.

Le commandement des opérations spéciales des États-Unis a récemment conclu en Allemagne des exercices d'entraînement pour les troupes de la République tchèque, de la Lituanie et de la Pologne. Le Pentagone a décrit leur objectif comme suit :

« La coordination et la synchronisation entre les forces d'opérations classiques et spéciales (FOS) sont cruciales sur le champ de bataille moderne, puisque les deux jouent un rôle complémentaire au sein d'une responsabilité commune – qu'il s'agisse de la collecte de renseignements ou de mener des opérations de combat ... L'activité de formation fait partie de la mission de la brigade dont un exercice annuel d'entraînement ... afin de préparer des unités de forces conventionnelles attribués à la zone du Commandement étasunien des opérations européennes pour le déploiement en Afghanistan ».[14]

La Lituanie et la Pologne ont des frontières avec la Russie et les deux accueillent des forces de l'OTAN, le premier pays à une base aérienne et le second à un centre de formation. Plus tôt ce mois-ci le parlement tchèque a approuvé le déploiement en Afghanistan l'année prochaine de troupes supplémentaires, y compris des forces spéciales, ce qui accroît le contingent de ce pays pour l'OTAN à 720 soldats.

Également ce mois-ci, des troupes polonaises se sont entraînées à une base de la Garde nationale de l'Illinois, à une heure de route de Chicago, et un officier polonais impliqué dans la formation, a déclaré : « Nous nous entraînons ensemble parce que nous luttons ensemble. Si nous nous entraînons ensemble nous nous battons et travaillons mieux en Afghanistan. C'est une bonne idée de s'entraîner ensemble avant de se déployer. Nous sommes de bons soldats et de notre brigade a été déployée deux fois en Irak et en Afghanistan et nous travaillons à un niveau élevé. Nous sommes prêts. »[15]

Le lien entre les pays qui contribuent des troupes à la guerre en Afghanistan et l'engagement des États-Unis à intervenir en leur faveur dans des conflits avec des pays voisins a été mis en lumière récemment par Philip H. Gordon, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes et eurasiennes.

Lors d'une réunion de stratégie en Pologne le mois dernier il a dit : « Je crois qu'il y a beaucoup d'appui parmi les alliés pour un équilibre entre les missions traditionnelles de l'OTAN menées en vertu de l'Article 5, sur la défense collective, et le besoin d'affronter de nouveaux défis de sécurité dans le monde, et nous sommes très confortables avec cet équilibre. »[16]

Le parlement suédois a prolongé le déploiement de soldats en Afghanistan, où la Suède participe à des opérations de combat et a perdu des soldats pour la première fois en deux siècles, plusieurs mois après que le gouvernement ait éliminé le dernier élément de conscription pour satisfaire les demandes de

« professionnalisation » de l'OTAN et après l'annonce d'un déploiement obligatoire pour tous les soldats.

La semaine dernière le ministre de la Défense de l'Allemagne Karl-Theodor zu Guttenberg était en Mongolie, qui a des frontières communes avec la Chine et la Russie, où il a rencontré « des soldats du premier contingent de la mission mongolienne, qui avait été déployé dans le secteur allemand en Afghanistan. »[17]

Dans le contexte de la visite du président Obama à Mumbai et New Delhi, on a appris que l'Inde pourrait être appelée à contribuer des soldats à la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan. L'analyste des affaires de la défense Bharat Singh affirmait récemment que « les près de 9 000 soldats indiens déployés dans des missions de maintien de la paix de l'ONU pourraient facilement être redéployés en Afghanistan. »[18]

En Bulgarie, où le Pentagone a fait l'acquisition de quatre nouvelles bases militaires, dont deux bases aériennes, depuis 2006, le ministre de la Défense Anyu Angelov a récemment déclaré que 7 % du budget de la défense (si on peut l'appeler ainsi) de la Bulgarie est consacré à la guerre en Afghanistan. Le nombre de soldats bulgare déployés en Afghanistan passera de 536 à plus de 600. Il a également dit que la Bulgarie « ne fixera pas d'échéance pour le retrait de ses troupes d'Afghanistan ».[19]

Néanmoins, James Warlick, ambassadeur des États-Unis en Bulgarie, qui intervenait à une conférence intitulée « L'Europe en Afghanistan : de la compréhension à l'appui » tenue au Club militaire de la capitale bulgare, a dit que « la Bulgarie pourrait accroître ses efforts en Afghanistan et faire plus ».[20]

La consolidation d'un partenariat militaire de longue portée pour la guerre en Afghanistan ne se limite pas à l'Europe de l'Est. Le mois dernier « un petit coin de Cornwall est devenu l'Afghanistan ». À la base de la Royal Air Force de St-Mawgan, 1 000 soldats du Corps de réaction rapide des forces alliées de l'OTAN ont pris part à « un important exercice d'entraînement, le premier en son genre au Royaume-Uni »[21] en préparation pour le déploiement en Afghanistan en janvier.

« Les soldats du Corps de réaction rapide étaient au pays pour préparer leur formation finale avant d'être déployés pour le service opérationnel en Afghanistan l'année prochaine.

« Les exercices du Corps de réaction rapide vise la formation des recrues en vue de leur participation à la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN. »[22]

De Cornwall à la Mongolie, du Kazakhstan à l'Illinois, de la Suède au pays de Gales, de la Pologne à la Géorgie, de la Lituanie à l'Inde et au-delà, l'OTAN et le Pentagone renforcent les partenariats et les réseaux militaires autour de la guerre en Afghanistan. Ni Washington ni Bruxelles n'est pressé d'abandonner un conflit qui leur a permis de mondialiser leurs rôles militaires.

Notes

1. Nancy A. Youssef, »Obama officials moving away from 2011 Afghan date », McClatchy Newspapers, 6 novembre 2010
2. « U.S. And NATO To Wage War 15-Year War In Afghanistan And Pakistan », Stop NATO, 6 octobre 2010
3. The Link, 2 novembre 2010,
4. Xinhua News Agency, 8 novembre 2010
5. Associated Press, 11 novembre 2010
6. *Daily Mirror*, 11 novembre 2010
7. Luis Martinez, « Number of Afghan Air Strikes Highest Ever », ABC News, November 10, 2010
8. Daily Times, 4 novembre 2010
9. John Cherian, « Hellfire from the sky », *Frontline*, 6-19 novembre 2010
10. Stephen M. Walt, « Foreign Policy : Bait And Switch in Afghanistan », National Public Radio, 11 novembre 2010
11. North Atlantic Treaty Organization, 26 octobre 2010 « Kazakhstan : U.S., NATO Seek Military Outpost Between Russia And China », Stop NATO, 14 avril 2010
12. Central Asia Online, 27 novembre 2010
13. Ministère de la Défense de la Géorgie, 29 octobre 2010
14. U.S. European Command, 26 octobre 2010
15. Belleville News Democrat, 1er novembre 2010
16. Polish Radio, 29 octobre 2010
17. *Ulaanbaatar Post*, 5 novembre 2010 « Mongolia : Pentagon Trojan Horse Wedged Between China And Russia », Stop NATO, 31 mars 2010
18. Daily Times, 7 novembre 2010
19. Sofia News Agency, 26 octobre 2010
20. Sofia News Agency, 26 octobre 2010
21. Pirate FM, 14 octobre 2010
22. This Is Cornwall, 14 octobre 2010
23. The Star, 1er novembre 2010

(Traduit de l'anglais par Le Marxiste-Léniniste)

Rick Rozoff,

Stop NATO, le 2 novembre 2010 -

(Traduit de l'anglais par Le Marxiste-Léniniste)

<http://www.cpcml.ca/francais/Lmlq2010/Q40180.htm#3>

Réflexions du compaño Fidel

1-3 "Ceux que nous capturons sont exécutés sur le champ de bataille" - Quels sauvages !

Quels sauvages ! Me suis-je exclamé après avoir lu jusqu'à la dernière ligne les révélations que le fameux journaliste Seymour Hersh a publiées dans Democracy Now et qui sont présentées comme l'une des vingt-cinq nouvelles les plus censurées aux États-Unis.

Le texte, intitulé : « Les crimes de guerre du général étasunien Stanley McChrystal », a été inclus dans le Project Censored, élaboré par une université de Californie qui comprend les paragraphes essentiels de ces révélations.

« Le général Stanley McChrystal, qu'Obama a nommé responsable de la guerre en Afghanistan en mai 2009, avait été auparavant le chef de l'État-major interarmes des opérations spéciales (JSOC), qui dépendait de Dick Cheney [le vice-président de George W. Bush]. Le gros de la carrière militaire de trente-trois ans du général McChrystal reste classés [autrement dit secrète], dont ses services de 2003 à 2008 comme chef du JSOC, une unité d'élite si clandestine que le Pentagone en a nié l'existence pendant des années. Le JSOC est une unité spéciale d' "opérations noires" [assassinats] de la Navy Seals (Forces spéciales de la marine de guerre) et de Delta Force [des soldats secrets de l'armée chargés d'opérations spéciales, qui s'appelle formellement "Détachement-delta opérationnel des forces spéciales" (SFOD-D), tandis que le Pentagone l'appelle Groupe d'applications de combats (CAG)].

"Seymour Hersh, Prix Pulitzer de journalisme, a révélé que l'administration Bush avait mis en place un ceinturon exécutif d'assassinats qui dépendait directement du vice-président Dick Cheney et au sujet duquel le Congrès ne s'est jamais soucié d'enquêter. Des équipes du JSOC se rendaient dans différents pays, sans même en parler à l'ambassadeur ou au chef de la station CIA, porteurs d'une liste de gens qu'ils recherchaient, qu'ils retrouvaient et qu'ils tuaient, pour repartir ensuite. Il existait une liste de cibles dressée par le bureau du vice-président Cheney. [...] Des personnes furent assassinées dans des dizaines de pays du Moyen-Orient et d'Amérique latine, a affirmé Hersh, qui a ajouté : "Un décret exécutif signé dans les années 70 par le président Ford interdit de telles actions. Ceci ne viole pas seulement ce décret, mais c'est illégal, c'est immoral, c'est contre-productif."

« Le JSOC a aussi été impliqué dans des crimes de guerre, dont la torture de prisonniers dans des sites de détention secrets, "fantômes" (ghost). Le camp Nama, en Iraq, confié au JSOC conduit par McChrystal, fut l'une des installations "fantômes", dont le Comité international de la Croix-Rouge ignorait l'existence et qui a été accusée des pires actes de torture. »

Le général était établi officiellement à Fort Braga, en Caroline du Nord, mais « il fréquentait assidument le camp Nama et d'autres base des forces spéciales en Iraq et en Afghanistan où opérèrent les forces sous son commandement ».

Le document aborde ensuite un point tout à fait intéressant, quand ces actions entraînent en conflit avec des fonctionnaires qui, dans l'exercice de leurs fonctions, étaient contraints de faire des choses qui violaient ouvertement la loi et entraînaient de graves délits.

« Un interrogateur du Camp Nama a raconté qu'on enfermait les prisonniers dans des conteneurs pendant vingt-quatre heures sous des chaleurs extrêmes, puis qu'on les exposait à de très grands froids en les aspergeant périodiquement d'eau glacée, qu'on les bombardait de lumières brillantes et de musique bruyante, qu'on les privait de sommeil et qu'on les tabassait sauvagement".

Le document aborde ensuite les flagrantes violations des principes du droit international et des conventions souscrits par les USA. Les lecteurs cubains se rappelleront comment j'ai raconté durant deux Réflexions nos rapports avec la Croix-Rouge internationale à laquelle nous avons remis un grand nombre de prisonniers de l'armée ennemie tombés entre nos mains durant la Défense de la Sierra Maestra et la contre-offensive stratégique menée ensuite contre l'armée cubaine, entraînée et équipée par les USA. Nous n'avons jamais maltraité un seul prisonnier et nous avons soigné immédiatement tous les blessés. Cette institution basée en Suisse pourrait en attester.

« Le Comité international de la Croix-Rouge est l'organe chargé, en droit international, de superviser le respect des conventions de Genève et il a donc le droit d'examiner toutes les installations où sont enfermés les prisonniers de n'importe quel pays en guerre ou sous occupation militaire.

« Expliquant pourquoi aucun autre média n'a suivi cette histoire, Hersh a affirmé : "Mes collègues de la presse accréditée ne la suivent pas souvent, non parce qu'ils ne veulent pas, mais qu'ils ne savent pas où se tourner. Si j'écris quelque chose sur l'État-major interarmes des opérations spéciales, qui est apparemment une unité classifiée, comment vont-ils m'en parler ? L'administration me dira que tout ce que j'écris est incorrect ou qu'elle ne peut pas faire de commentaires. Vous vous retrouvez vite au chômage avec des histoires pareilles. Je pense que les rapports avec le JSOC sont en train de changer sous Obama. Il y a plus de contrôle maintenant."

« ...la décision de l'administration Obama de nommer le général McChrystal nouveau responsable de la guerre en Afghanistan et le maintien de la juridiction militaire pour les prisonniers qu'ont faits les USA dans leur guerre contre le terrorisme dans la prison de la baie de Guantánamo, sont, hélas, des exemples de la façon dont l'administration Obama suit les traces de Bush.

« Rock Creek Free Press a fait savoir en juin 2010 que Seymour Hersh, intervenant à la Conférence sur le journalisme d'investigation à Genève, avait critiqué le président Obama en avril 2010 et dénoncé que les forces étasuniennes réalisaient des "exécution sur le champ de bataille" : "Ceux que nous capturons en Afghanistan sont exécutés sur le champ de bataille", a-t-il dit. »

À ce point, le récit recoupe une réalité extrêmement actuelle : le fait que le successeur continue de suivre la même politique que le délirant W. Bush, qui inventa une guerre pour s'emparer des ressources gazières et pétrolières les plus importantes du monde dans une région habitée par plus de 2,5 milliards de personnes, à la suite d'actes commis contre le peuple étasunien par une organisation d'hommes que la CIA recruta et arma pour lutter en Afghanistan contre les soldats soviétiques et qui continue de jouir de l'appui des alliés les plus proches des USA.

La zone complexe et imprévisible dont on se dispute les ressources s'étend du Moyen-Orient aux lointaines limites de la région chinoise du Xinjiang, en passant par l'Iraq, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes réunis, l'Iran et les anciennes républiques soviétiques du Turkménistan, de l'Ouzbékistan, du Kazakhstan, du Kirghizstan et du Tadjikistan, capable de fournir le gaz et le pétrole à l'économie en pleine croissance de la République populaire de Chine et à l'Europe industrialisée. La population civile de l'Afghanistan et d'une partie du Pakistan, un pays peuplé de 170 millions d'habitants et possesseur d'armes atomiques, est victime des attaques des drones yankees.

Parmi les vingt-cinq nouvelles les plus censurées par les grands médias et choisies, comme elle le fait depuis trente-quatre ans, par la Sonoma State University (Californie) pour la période 2009-2010, l'une concerne : « Les crimes de guerre du général Stanley McChrystal » ; deux autres ont trait à notre île : « Les médias ignorent l'aide médicale de Cuba en Haïti » et « Les prisonniers de Guantánamo sont toujours victimes de brutalités », et la quatrième s'intitule : « Obama réduit les dépenses sociales et augmentent les dépenses militaires ».

Notre ministre des Relations extérieures, Bruno Rodríguez, avait été le responsable politique de la mission médicale cubaine dépêchée au Pakistan dont le rude Nord-Est avait été ravagé par un terrible séisme et dont de vastes zones peuplées par la même ethnie aux mêmes culture et traditions, furent divisées arbitrairement par le colonialisme anglais en des pays qui tombèrent ensuite sous la coupe des USA.

Dans son intervention d'hier, 26 octobre, devant l'ONU, il a prouvé qu'il était excellemment informé de la situation internationale dans notre monde complexe.

Sa brillante plaidoirie et la Résolution votée hier par l'ONU demandent, par leur importance, des Réflexions que je me propose d'écrire.

Fidel Castro Ruz

Le 27 octobre 2010

jeudi 28 octobre 2010, par [Comité Valmy](#)

<http://www.comite-valmy.org:80/spip.php?article929>

1-4 Normand Beudet : L'armée nationale afghane : La solution ou le piège?

Ce texte a été publié en août 2007 sur le forum "artisans de paix", quelques mises à jour mineures ont été effectuées.

NB Ndlr : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage toutes les analyses des auteurs mais doit être vu comme information

Le Canada restera jusqu'en 2011 en Afghanistan, mais diminuera son implication dans les opérations offensives affirme maintenant le gouvernement Harper. Les soldats canadiens s'investiront dans le développement de l'armée afghane à Kaboul, la formation et le coaching des soldats qui prendront en charge les missions. C'est un peu le retour à la case de départ. On souhaite maintenant qu'un autre pays de l'OTAN, prenne le relais des opérations offensives à Kadhafar.

La question de l'Armée Nationale afghane est particulièrement délicate. Dans ce pays, cette institution s'est désintégrée au cours des années 1980 et 90. Des factions ethniques l'avaient instrumentalisé pour fomenter des coups d'état (1973 et 1978) et réprimer la population. Reformée en partie à l'ère de la guerre contre l'armée Rouge, elle fut complètement démantelée par la suite. Les affinités régionales, culturelles et sociales ont toujours dominés chez les militaires Afghans, beaucoup plus que le sentiment d'identité nationale. La tendance générale a toujours été d'affecter les militaires aussi loin que possible de leur lieu d'origine pour s'assurer d'une obéissance fonctionnelle. Autrement, l'allégeance était difficile à maintenir.

La milice tribale défendant les proches a toujours été un ascendant plus puissant sur ces peuples, qu'une armée nationale luttant contre une agression externe. Un fait normal, dans ce pays proie de la criminalité et des guerres perpétuelles. Après la chute des résistants, on estime que les effectifs fonctionnels de ces milices souvent privées ou tribales tournaient entre 100 000 et 200 000 combattants. Suite à des ententes avec l'Alliance du Nord qui luttait contre les résistants, la logique fut de construire l'armée nationale sur la base de milices déjà en fonction. Dans de nombreux cas, l'intégration de ces miliciens à l'armée n'est que bien théorique, les allégeances vont toujours au chef de clan, au commandant originaires des régions auxquelles on s'identifie ou au parti politique de notre famille.

On a officiellement remobilisé l'armée nationale afghane en mars 2003, En janvier 2006, après pratiquement 3 ans, seulement 25 000 militaires avaient été regroupés. On explique cet échec par les conditions, la paie, la langue unique et les officiers trop liés aux clans tadjik du ministre de la Défense. Malgré l'investissement, par les Etats-Unis seulement, de 2 milliards de \$ US en équipements militaires, en infrastructures et en soutien n'a réussi à mobiliser qu'un nombre marginal de soldats composé à plus de 50 % d'hommes de main des chefs de guerre de la région de Kaboul. D'ailleurs, la majorité des militaires hauts gradés ont obtenus leurs galons à cause de leur influence et de leur capacité à mobiliser des combattants qui leur sont fidèles. Compte tenu de l'extrême volatilité de la situation politique du pays, ces officiers supérieurs continuent souvent à payer eux-mêmes leurs anciens hommes de main. Ces soldats d'origine ethnique souvent peu diversifié son souvent soutenu de diverses façons par leur patrons non-militaires afin de conserver les allégeances. Bien difficile pour les officiers occidentaux d'opérer efficacement dans un tel contexte.

Il est difficile de parler de façon précise de démographie en Afghanistan. Les autorités n'ont ni les ressources financières, ni les conditions de paix essentielles à la conduite de recensements dignes de ce nom. Le pays, rongé par des décennies de guerre et d'importants flots de réfugiés et de combattants à la frontière pakistanaise ne connaît pas de répit. L'ethnie pachtoune, particulièrement affectée par ces réalités compterait une quinzaine de millions de personnes; soit entre 40 et 60 % de l'imprécise population du pays. Nous sommes donc dans une situation où des ethnies minoritaires, sont assistées par une coalition internationale dans le développement d'une armée nationale, qui ne peut pas représenter significativement une majorité ethnique. Une stratégie qui semble une véritable recette pour la catastrophe puisque la seule cause efficace de ralliement de ces forces est la haine des résistants, les factions radicales religieuses de l'ethnie majoritaire pachtoune. Donc, les soldats canadiens travaillent à entraîner une armée, construite en catastrophe, sur un noyau composé de combattants tribaux et destinée à exclure la majorité ethnique de la région. La population pachtoune combinée du Pakistan et de l'Afghanistan, terreau évidemment fertile pour les résistants, tournerait autour de 40 millions de personnes. Tant que les combats se poursuivent, malgré l'origine pachtoune du président, cette communauté ethnique est totalement exclue de tout processus politique significatif et de toute intégration fonctionnelle aux structures de sécurité du pays, en premier lieu l'armée. C'est cette réalité qui force les autorités politiques du pays à vouloir négocier avec l'ennemi, les résistants.

C'est pour cette raison que plusieurs hauts dirigeants au sein de l'OTAN affirment depuis pas moins de deux ans qu'il n'y aura pas de solution militaire à la problématique des résistants dans la région. Certains prônent ouvertement l'abandon du focus sur l'Armée Nationale, une peine perdue, et une réorientation vers la consolidation de milices locales de résistance aux résistants. Dans un contexte où on estime à 10 % le taux de désertion des militaires de l'armée nationale, quittant avec leur formation et leur équipement militaire, il y a de quoi à être méfiant.

On estime que 30 % des armes fournies par les puissances occidentales à l'Armée et à la police seraient introuvables. On est encore incapable d'identifier les destinataires de 135 000 armes légères livrés par les forces de la coalition occidentale à l'armée. Plusieurs militaires se demandent s'ils ne forment pas et n'équipent pas les combattants rebelles contre qui ils auront à combattre par la suite.

Pourtant les efforts de recrutement se poursuivent à la vitesse grand « V ». On ne sait pas exactement par quelle magie les effectifs ont cru à 50 000 au cours des 24 derniers mois. On sait qu'à la fin du règne de Georges Bush, une nouvelle avalanche de dollars, soit un soutien d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars en équipements militaires est présentement ensevelis les responsables du développement de l'Armée Nationale Afghane. La course au recrutement est en cours avec les annonces de départ des occidentaux. Cette course, par la force des choses, exclura à toutes fins pratiques totalement les pachtounes. Le défi jusqu'en 2009 fut de "stabiliser" un seuil minimum de 70 000 soldats.

Les nouvelles perspectives avec le retrait de l'armée américaine d'Irak, et l'adoption par le président Obama de l'Afghanistan comme une priorité stratégique serait de faire croître cette armée jusqu'à 170 000 militaires, pour culminer à un niveau autour de 240 000. Il y a ici lieu de se questionner. La mobilisation massive des pachtounes sera essentielle, et un tel objectif ne sera possible que par un accord de paix avec les résistants. Autrement, nous sommes face à une recette pour le désastre.

L'Occident est-il en train de construire une armée à la sauvette? Une fois entraînée et équipée, risquerait-elle de tenter, par des actions génocidaires, de régler définitivement le cas des résistants et des populations pachtounes de la région? Cette question n'est pas à exclure.

Autrement, par ce vaste efforts de sur-militarisation, l'occident prévoit-il pour des raisons économiques une présence militaire dans la région pour les prochaines décennies?

Il y a véritablement lieu de se demander si les actions actuellement, conduites par l'armée canadienne, constituent la voie vers une solution des conflits dans cette région. Serions-nous, au contraire, par aveuglement volontaire, en train de préparer un nouveau génocide ou une nouvelle guerre civile?

Serions-nous, par cupidité, impliqués l'établissement d'un nouveau régime militaire permanente dans la région? Chose certaine, l'Afghanistan avec ses ethnies, la drogue, sa position géographique et sa tradition de guerre regroupe un grand nombre de conditions propices à un désastre. Une main de fer sera-t-elle nécessaire à l'effort de stabilisation.

Normand Beaudet

Le 10 novembre 2010

Normand Beaudet *Centre de ressources sur la non-violence* www.nonviolence.ca

Normand Beaudet est un collaborateur régulier de Mondialisation.ca.

[Articles](#) de Normand Beaudet publiés par Mondialisation.ca

1-5 Heidi Vogt : Les États-Unis auraient (ont) une prison secrète en Afghanistan.

Une fondation américaine affirme que des détenus ont été victimes de mauvais traitements dans une prison secrète installée dans l'enceinte de la principale base militaire américaine en Afghanistan.

L'armée américaine admet depuis longtemps l'existence d'une prison à la base militaire de Bagram. D'anciens détenus affirment toutefois, depuis des années, avoir été incarcérés dans une deuxième prison secrète, plus petite, et baptisée «la prison noire».

L'armée américaine a réfuté ces allégations, jeudi, et affirme que toutes ses prisons se conforment aux Conventions de Genève.

Le rapport rendu public jeudi par la Open Society Foundations newyorkaise, une organisation financée par le milliardaire libéral George Soros, énonce une multitude de mauvais traitements qui auraient été infligés aux détenus - notamment une exposition excessive à la lumière et au froid, un manque de nourriture et de couvertures, un manque de sommeil, des examens médicaux réalisés à nu et une interdiction de pratiquer leur religion.

Ces allégations, si elles sont vraies, pourraient ternir la réputation de l'administration Obama, qui se targue d'avoir amélioré et rendues plus transparentes les conditions de détention qui prévalaient sous George Bush.

L'enquête se base sur des entrevues réalisées avec 18 anciens détenus qui prétendent avoir été incarcérés à la «prison noire», la moitié en 2009 et l'autre moitié cette année. La fondation affirme que leurs récits sont conformes les uns aux autres.

«On ne parle pas d'être menacé de mort lors d'un interrogatoire avec une perceuse électrique contre la tempe, a écrit l'auteur du rapport, Jonathan Horowitz. Il est plutôt question de conditions de détention courantes qui, lorsqu'elles sont prises dans leur ensemble, présentent une image très troublante.»

Les États-Unis reconnaissent détenir des prisonniers en divers endroits avant leur transfert vers la prison principale ou leur remise aux autorités afghanes, mais nient l'existence de la «prison noire».

«Le département de la Défense ne dispose pas de «prisons secrètes», a indiqué une porte-parole de l'armée américaine. La capitaine Pamela Kunze a précisé que si les coordonnées exactes de certains centres de détention sont gardées secrètes pour des raisons de sécurité, aussi bien la Croix-Rouge que le gouvernement afghan en connaissent néanmoins l'existence.

Les détenus interrogés par la Open Society Foundations affirment que leurs cellules étaient si froides que c'était comme «dormir dans un réfrigérateur». D'autres affirment que la nourriture fournie était de si mauvaise qualité qu'ils ne pouvaient manger que les biscuits qui accompagnaient leurs repas.

Les anciens prisonniers se sont aussi plaints de ne pas avoir été à même de pratiquer correctement leur religion et d'avoir été soumis à des examens médicaux à nu, en dépit de préoccupations culturelles liées à la nudité. Ils affirment également que les représentants de la Croix-Rouge n'ont pas pu les visiter librement.

La Croix-Rouge a refusé de répondre directement à ces allégations.

Heidi Vogt

Associated Press

À lire aussi

[Omar Khadr: le procès en 10 points](#)

[George W. Bush avoue avoir approuvé la simulation de noyade](#)

[Guantanamo, antiterrorisme: la marge de manoeuvre d'Obama se réduit](#)

[Omar Khadr devrait connaître sa sentence samedi](#)

[Procès d'Omar Khadr: simulacre de justice](#)

http://www.cyberpresse.ca/international/moyen-orient/201010/14/01-4332491-les-etats-unis-auraient-une-prison-secrete-en-afghanistan.php?utm_categorieinterne=traffidrivars&utm_contenuinterne=cyberpresse lire aussi 4339243 article POS3

1-7 Guantanamo : Les dossiers

Ndlr : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage certaines analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

1 Quand les médecins de la CIA perfectionnent les tortures...

Les médecins américains qui ont assisté aux interrogatoires de la CIA ont contribué à affiner les méthodes de torture, une pratique qui s'apparente à de l'"expérimentation humaine", selon une ONG. Ces praticiens ont ensuite pu émettre des recommandations pour améliorer ces techniques "d'interrogatoire".

"Il y a des preuves que les médecins calibrent la douleur infligée par les techniques d'interrogatoire et cherchent à améliorer leurs connaissances sur ces techniques", a expliqué lors d'une conférence de presse Nathaniel Raymond, un responsable de Physicians for Human Rights (PHR, Médecins pour les droits de l'homme), qui a publié lundi un rapport intitulé Expérimentations dans la torture.

"Il ne s'agit de logique à la Jack Bauer (l'agent spécial de la série "24 heures chrono", NDLR), mais de médecins qui recueillent des données utilisées pour déterminer si ce qu'ils observent rentre dans la définition de la torture" telle qu'elle a été établie par le ministère de la Justice, a-t-il poursuivi.

Les auteurs du rapport ont appelé à une enquête exhaustive sur les pratiques autorisées contre les "suspects de terrorisme". Mais, comme d'autres organisations de Défense des droits de l'homme, ils ont reconnu ne pas trouver "une volonté politique au Congrès ni dans l'administration de prendre en mains ces questions".

Pour établir le rôle joué par les médecins de la CIA dans l'amélioration de l'efficacité des techniques qu'ils infligent aux détenus, PHR s'est appuyé sur des documents publics révélés depuis 2008, dont une série de notes internes qui ont attesté l'usage répété de la torture contre certains détenus enfermés dans les prisons secrètes de la CIA.

Les États-Unis ont théorisé au lendemain du 11-Septembre une liste de "techniques d'interrogatoires améliorées" que le ministère de la Justice a par la suite justifié au plan légal en limitant l'appellation torture à "une souffrance mentale ou physique sur le long terme équivalente à la douleur ressentie lors de la défaillance d'un organe ou la mort".

Simuler la noyade

Concrètement, PHR démontre dans son étude que les médecins ont par exemple observé que la simulation de noyade - qui a été pratiquée des dizaines de fois, si elle était répétée trop souvent avec de l'eau simple comportait des risques que le détenu attrape une pneumonie.

La différence entre la simulation de noyade pratiquée au tout début, à partir d'expériences ponctuelles sur des soldats volontaires, et après l'intervention des médecins "indique que les médecins de la CIA ont participé à la modification de la technique", affirme PHR.

De même, dit l'organisation, les médecins ont "analysé les données récupérées lors des interrogatoires de 25 détenus soumis à une combinaison de "techniques d'interrogatoire améliorées".

Parmi les techniques les plus connues, figure la privation de sommeil, la nudité forcée, le ligotage pendant des heures dans des positions inconfortables ou encore l'exposition à des températures extrêmes.

Les médecins de la CIA servent aussi de témoin, en cas de poursuites futures pour attester que les interrogateurs agissaient "en toute bonne foi", sous directives médicales et en présence d'un médecin.

"Ce rapport est la partie émergée de l'iceberg et il est nécessaire de conduire une enquête complète, de chercher les responsabilités et d'éviter qu'une telle chose puisse jamais se reproduire", a estimé Allen Keller, médecin spécialiste des effets de la torture lors de la conférence de presse.

AFP –

11 juin 2010

2 Indépendance des Chercheurs : Ghailani ou l'es Etats-Unis : la détention sans jugement, en cause'. (I)

Le 18 novembre, plusieurs médias français commentent le verdict rendu par un jury de New York sur l'ancien détenu de Guantanamo Ahmed Ghailani. Ghailani a été déclaré coupable sur un seul chef d'accusation (« complot pour détruire des biens ») parmi les 285 qui lui étaient adressés (y compris, ceux de « complot pour tuer » et de « meurtres ») dans le cadre de l'affaire des attentats contre des ambassades US à Dar-es-Salaam et Nairobi. Europe 1 écrit « *Terrorisme: Ghailani acquitté quasi-totalement* » et l'AFP « *Attentats ambassades: Ghailani non coupable de la plupart des accusations* ». TF1 souligne le caractère « inattendu » du verdict. Il s'agit avant tout d'une sévère mise en cause de la détention sans jugement, si on pense qu'Ahmed Ghailani avait été arrêté en 2004, retenu dans des prisons secrètes et placé à Guantanamo en 2006 avant d'être transféré à la juridiction criminelle civile trois ans plus tard.

Mais ce camouflet infligé à des procédés très contestés par l'opinion publique semble avoir déclenché une inquiétante mise en cause institutionnelle de la compétence de la justice civile dans ce domaine. *The Washington Post* commente d'emblée : « The outcome, a surprise, seriously undermines (...) plans to put other Guantanamo detainees on trial in U.S. civilian courts », alors que Bloomberg Businessweek emploie le titre « Embassy Bombing Verdict May Discourage More Civilian Trials », Même si les organisations de défense des Droits de l'Homme considèrent ce verdict beaucoup plus fiable que celui qui aurait pu être rendu à l'intérieur du domaine militaire, ce dernier étant directement concerné par l'affaire.

Le 18 novembre, un autre article du *Washington Post* fait état de déclarations de députés du Parti Républicain, pour qui il s'agit d'un « tragic verdict » démontrant « the absolute insanity » du transfert à des juridictions civiles des dossiers de « al-Qaeda terrorists ». Mais s'agissant de juridictions militaires, pourquoi de tels détenus n'avaient-ils pas été jugés plus tôt, et quelles auraient été en l'espèce les garanties d'impartialité et d'indépendance de ces juridictions ? L'appréciation du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU sur la situation aux Etats-Unis dans ce domaine apparaît particulièrement critique.

Un surprenant débat, que celui que présentent actuellement les médias US à propos de l'affaire d'Ahmed Ghailani. Voir par exemple :

<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2010...>

« Ahmed Ghailani, Gitmo detainee, acquitted of all but 1 charge in NY »

<http://www.businessweek.com/news/2010-11-18/embassy-bombi...>

« Embassy Bombing Verdict May Discourage More Civilian Trials »

<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2010...>

« Terror detainee largely acquitted »

Si on pense aux appréciations émises par des instances chargées de contrôler le respect des Droits de l'Homme dans ce pays.

C'est ainsi que, dans ses Observations finales de 2006 sur la situation aux Etats-Unis, le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU écrivait déjà :

<http://www.ohchr.org/FR/countries/ENACARegion/Pages/USInd...>

<http://science21.blogs.courrierinternational.com/files/ON...>

(...)

2. Le Comité note la présentation en un seul document avec sept ans de retard des deuxième et troisième rapports périodiques de l'État partie, ainsi que les réponses écrites envoyées à l'avance. Il se félicite de la participation d'une délégation composée d'experts appartenant à différents organismes chargés de l'application du Pacte et leur sait gré des efforts qu'ils ont faits pour répondre aux questions écrites et orales du Comité.

(...)

10. Le Comité note avec préoccupation l'interprétation restrictive par l'État partie des obligations qui lui incombent en vertu du Pacte, du fait en particulier a) de sa position selon laquelle le Pacte ne s'applique pas aux individus relevant de sa juridiction qui se trouvent en dehors de son territoire, et ne s'applique pas non plus en temps de guerre, en dépit des avis contraires et de la jurisprudence bien établie du Comité et de la Cour internationale de Justice, b) de son refus de prendre pleinement en considération l'obligation qui lui incombe en vertu du Pacte non seulement de respecter mais aussi de garantir les droits énoncés dans le Pacte et c) de la manière restrictive dont il appréhende certaines dispositions de fond du Pacte, ce qui va à l'encontre de l'interprétation faite par le Comité avant et après la ratification du Pacte par l'État partie (art. 2 et 40).

L'État partie devrait reconsidérer son approche et interpréter le Pacte de bonne foi, en conformité avec le sens communément attribué à ses termes dans leur contexte, y compris la pratique ultérieure, et à la lumière de son objet et de son but. L'État partie devrait en particulier a) reconnaître que le Pacte s'applique aux individus qui tout en relevant de sa juridiction se trouvent en dehors de son territoire, ainsi qu'en temps de guerre, b) prendre des mesures positives, selon que de besoin, pour assurer la pleine application de tous les droits énoncés dans le Pacte et c) examiner de bonne foi l'interprétation du Pacte faite par le Comité dans l'exercice de son mandat.

11. Le Comité se déclare préoccupé par la portée potentiellement trop étendue des définitions du terrorisme en droit interne, telles qu'elles figurent en particulier au paragraphe 1182 a) 3) B) du Titre 8 de l'United States Code et dans le décret no 13224, qui semblent s'entendre d'un comportement, constaté par exemple dans le contexte d'une dissidence politique qui, bien qu'étant illégal, ne devrait pas être interprété comme constituant un acte de terrorisme (art. 17, 19 et 21).

L'État partie devrait faire en sorte que les mesures de lutte contre le terrorisme soient pleinement conformes au Pacte et en particulier que la législation adoptée en la matière soit limitée aux actes dont la qualification de crimes terroristes est justifiée et aux graves conséquences dont ils s'accompagnent.

12. Le Comité est préoccupé par l'information crédible et non contestée selon laquelle l'État partie a jugé bon de se livrer à la pratique consistant à détenir des personnes au secret et dans des lieux secrets pendant des mois et des années, sans informer le Comité international de la Croix-Rouge. Dans de tels cas, les droits des familles des détenus sont également violés. Le Comité note avec préoccupation que même lorsque la détention de telles personnes est reconnue, elles n'en sont pas moins gardées pendant des mois ou des années au secret, pratique qui constitue une violation des droits protégés par les articles 7 et 9. De manière générale, le Comité est préoccupé par le fait que des personnes soient détenues dans des lieux où elles ne peuvent pas bénéficier de la protection du droit interne ou du droit international ou dans des lieux où cette protection est considérablement restreinte, pratique qui ne peut être justifiée par le besoin affiché de les éloigner du champ de bataille (art. 7 et 9).

L'État partie devrait mettre immédiatement fin à sa pratique consistant à garder des personnes au secret et fermer tous les lieux de détention au secret. Il devrait également permettre au Comité international de la Croix-Rouge d'accéder rapidement à toute personne détenue dans le cadre d'un conflit armé. L'État partie devrait également faire en sorte que les détenus, quel que soit leur lieu de détention, jouissent en tout temps de la pleine protection du droit.

13. Le Comité est préoccupé par le fait que l'État partie autorise depuis un certain temps le recours à des techniques d'interrogatoire, telles que le maintien prolongé dans des positions pénibles et l'isolement, la privation sensorielle, l'encagoulement, l'exposition au froid ou à la chaleur, la privation de sommeil et de nourriture, des interrogatoires qui durent 20 heures à la file, le déshabillage, la privation de tous les articles de confort et objets du culte, le rasage forcé et l'exploitation des phobies individuelles des détenus. Tout en se félicitant du fait que l'État partie ait donné l'assurance que, en vertu de la loi sur le traitement des détenus de 2005, de telles techniques d'interrogatoire sont interdites par l'actuel manuel des opérations de l'armée sur le terrain relatif aux interrogatoires touchant la sécurité, le Comité demeure préoccupé a) par le refus de l'État partie de reconnaître que de telles techniques, dont plusieurs auraient été employées, une à la fois ou ensemble, au cours d'une longue période, vont à l'encontre de l'interdiction figurant à l'article 7 du Pacte, b) par l'absence de toute condamnation d'un officier, d'un employé ou d'un membre des forces armées ou autre agent du Gouvernement des États-Unis pour avoir utilisé des techniques d'interrogatoire extrêmement dures qui avaient été approuvées, c) par le fait que de telles techniques d'interrogatoire peuvent encore être autorisées ou utilisées par d'autres organismes, notamment les services de renseignements et des «agents sous contrat», et d) par l'absence de toute information de la part de l'État partie indiquant que des mécanismes ont été mis en place pour contrôler de tels organismes conformément à l'article 7 du Pacte.

L'État partie devrait veiller à ce que toute révision du manuel des opérations sur le terrain de l'armée n'autorise que les techniques d'interrogatoire qui sont conformes à l'interprétation internationale de la portée de l'interdiction figurant à l'article 7 du Pacte; l'État partie devrait également faire en sorte que les techniques d'interrogatoire actuelles ou toute technique d'interrogatoire révisée soient obligatoires pour tous les organismes du Gouvernement des États-Unis et toute autre partie agissant en son nom; l'État partie devrait faire en sorte qu'il y ait des moyens efficaces d'intenter une action contre les violations commises par des organismes opérant en dehors de la structure militaire et que les sanctions voulues soient imposées aux membres de leur personnel qui utilisent ou approuvent l'utilisation de techniques interdites; l'État partie devrait faire en sorte que le droit à réparation des victimes de telles pratiques soit respecté; il devrait aussi informer le Comité de toute révision de techniques d'interrogatoire autorisées par le manuel des opérations sur le terrain de l'armée.

14. Le Comité note avec préoccupation les carences actuelles s'agissant de l'indépendance, de l'impartialité et de l'efficacité des enquêtes sur les allégations de torture ou de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés par le personnel militaire et non militaire des États-Unis ou des employés sous contrat dans les centres de détention de Guantanamo, d'Afghanistan, d'Iraq et d'autres emplacements à l'étranger, et sur des cas présumés de décès suspect en détention dans l'un quelconque de ces lieux. Le Comité regrette que l'État partie n'ait pas fourni suffisamment d'informations au sujet des poursuites engagées, des peines infligées (qui semblent excessivement légères par rapport à des infractions d'une telle gravité) et de la réparation accordée aux victimes (art. 6 et 7).

L'État partie devrait mener des enquêtes rapides et indépendantes sur toutes les allégations de décès suspect, de torture ou de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés par ses agents (y compris le personnel d'encadrement) ainsi que ses employés sous contrat dans les centres de détention de Guantanamo, d'Afghanistan, d'Iraq et d'autres emplacements à l'étranger. L'État partie devrait faire en sorte que les responsables soient poursuivis et punis en fonction de la gravité de leur crime. L'État partie devrait adopter toutes les mesures requises pour empêcher la récurrence de tels comportements, en particulier en dispensant la formation voulue et en donnant des directives claires à ses agents (y compris aux responsables) et à ses employés sous contrat au sujet de leurs obligations et responsabilités respectives, conformément aux articles 7 et 10 du Pacte. Dans toute procédure judiciaire, l'État partie devrait en outre s'abstenir de se fonder sur des éléments de preuve obtenus au moyen d'un traitement incompatible avec l'article 7. Le Comité souhaite être informé des mesures prises par l'État partie pour assurer le droit des victimes à réparation.

15. Le Comité note avec préoccupation que l'article 1005 e) de la loi sur le traitement des détenus interdit aux détenus de Guantanamo de faire examiner par un tribunal leurs allégations de mauvais traitements ou de mauvaises conditions de détention (art. 7 et 10).

L'État partie devrait modifier l'article 1005 de la loi sur le traitement des détenus de façon à autoriser les personnes détenues à Guantanamo à demander que leur traitement ou leurs conditions de détention soient examinés par un tribunal.

16. Le Comité note avec préoccupation l'interprétation restrictive par l'État partie de l'article 7 du Pacte selon laquelle a) l'obligation de ne soumettre personne à un traitement interdit par cet article ne comprend pas l'obligation de n'exposer aucun individu au risque d'un tel traitement par le biais d'un transfèrement, d'une restitution, d'une extradition, d'une expulsion ou d'un refoulement, b) il n'est en aucun cas tenu de ne pas expulser une personne qui risque de se voir infliger une peine ou un traitement cruel, inhumain ou dégradant autre que la torture, au sens où l'État partie entend ce terme, et c) qu'il n'a aucune obligation internationale de respecter un principe de non-refoulement dans le cas de personnes détenues à l'extérieur de son territoire. Le Comité note également avec préoccupation le critère de «forte probabilité» sur lequel l'État partie se fonde dans les procédures de non-refoulement. Le Comité est préoccupé par le fait que l'État partie semble en pratique avoir

adopté une politique consistant à expulser ou à aider à expulser, des États-Unis ou du territoire d'autres États, des terroristes présumés vers des pays tiers pour qu'ils y soient détenus et interrogés, en l'absence des garanties voulues pour les protéger d'un traitement interdit par le Pacte. Le Comité est également préoccupé par de nombreuses allégations largement diffusées et bien documentées selon lesquelles des personnes envoyées dans des pays tiers de cette manière ont effectivement été détenues et interrogées dans des conditions constituant une violation flagrante de l'interdiction figurant à l'article 7, allégations que l'État partie n'a pas contestées. Le Comité est profondément préoccupé par l'invocation du secret d'État dans des situations où des victimes de ces pratiques ont saisi les tribunaux de l'État partie (par exemple dans les affaires Maher Arar v. Ashcroft (2006) et Khaled Al-Masri v. Tenet (2006) (art. 7).

L'État partie devrait revoir sa position en ce qui concerne la nature de l'obligation juridique générale imposée aux États parties au Pacte, conformément aux Observations générales no 20 (1992) sur l'article 7 et no 31 (2004) sur la nature de l'obligation juridique générale imposée aux États parties au Pacte. L'État partie devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les détenus, y compris ceux placés dans des centres de détention se trouvant à l'extérieur de son territoire, ne soient pas renvoyés dans un autre pays dans le cadre, entre autres, d'un transfèrement, d'une restitution, d'une extradition, d'une expulsion ou d'un refoulement s'il y a de sérieux motifs de penser qu'ils risquent d'y être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'État partie devrait procéder à une enquête approfondie et indépendante sur les allégations selon lesquelles des personnes ont été expulsées vers des pays tiers où elles ont été victimes de torture ou de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, modifier sa législation et ses politiques pour faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas et accorder une réparation adéquate aux victimes. L'État partie devrait faire preuve de la plus grande circonspection dans le recours aux assurances diplomatiques et mettre en place des procédures claires et transparentes, assorties de mécanismes de contrôle judiciaire, avant d'expulser un détenu quel qu'il soit vers un pays tiers. Il devrait également mettre en place des mécanismes efficaces pour contrôler scrupuleusement et activement l'expulsion de détenus vers des pays tiers. Il devrait avoir à l'esprit que dans les pays où la torture ou les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants sont des pratiques courantes, il est probable qu'ils soient utilisés quelles que soient les assurances données et aussi rigoureuses que puissent être les procédures de suivi convenues.

17. Le Comité est préoccupé par le fait que le Patriot Act et le REAL ID Act de 2005 puissent priver du droit d'asile et de sursis à expulsion toute personne ayant fourni un «soutien matériel» à «une organisation terroriste», que ce soit de son plein gré ou sous la contrainte. Il regrette l'absence de réponse à ce sujet de la part de l'État partie (art. 7).

L'État partie devrait faire en sorte que les sanctions prévues en cas de «soutien matériel» à des organisations terroristes ne s'appliquent pas aux personnes qui ont agi sous la contrainte.

18. Le Comité note avec préoccupation que les procédures engagées devant les Tribunaux d'examen du statut de combattant et les Conseils de contrôle administratif, chargés respectivement de déterminer et d'examiner le statut des détenus, n'offrent peut-être pas de garanties suffisantes pour un procès équitable, en raison notamment: a) de leur manque d'indépendance à l'égard du pouvoir exécutif et de l'armée, b) des restrictions au droit des détenus d'avoir accès à toute la procédure et à l'ensemble des éléments de preuve, c) des difficultés inévitables qu'ont les Tribunaux et les Conseils à citer des témoins à comparaître, et d) de la possibilité donnée aux Tribunaux et aux Conseils, en vertu de l'article 105 de la loi sur le traitement des détenus de 2005, d'examiner la force probante d'éléments de preuve obtenus sous la contrainte. Le Comité note en outre avec préoccupation que la détention dans d'autres lieux, notamment l'Afghanistan et l'Iraq, est examinée par des mécanismes offrant encore moins de garanties (art. 9).

L'État partie devrait faire en sorte, conformément au paragraphe 4 de l'article 9 du Pacte, que les personnes détenues à Guantanamo aient le droit d'être jugées par un tribunal pour que celui-ci statue, sans délai, sur la légalité de leur détention et ordonne leur libération si celle-ci est illégale. Une procédure équitable, l'indépendance des instances de contrôle judiciaire à l'égard du pouvoir exécutif et de l'armée, le droit d'être assisté par un conseil de son choix et l'accès à toute la procédure et à l'ensemble des éléments de preuve devraient être garantis.

19. Le Comité, même après avoir pris connaissance des renseignements fournis par l'État partie, reste préoccupé par des informations indiquant qu'à la suite des attaques du 11 septembre, de nombreuses personnes de nationalité étrangère, soupçonnées d'avoir commis des infractions liées au terrorisme, ont été détenues pendant de longues périodes, en application de lois sur l'immigration avec de moindres garanties que celles offertes dans le contexte d'une procédure pénale, ou uniquement en application de la loi sur les témoins essentiels (Material Witness Statute). Le Comité s'interroge sur la compatibilité de cette loi avec le Pacte, dans la mesure où elle peut être appliquée non seulement dans les procès à venir mais aussi dans des enquêtes en cours ou proposées (art. 9).

L'État partie devrait revoir sa pratique en vue d'assurer que la loi sur les témoins essentiels et les lois sur l'immigration ne soient pas utilisées pour détenir des personnes soupçonnées de terrorisme ou de toute autre infraction pénale en leur offrant moins de garanties que dans une procédure pénale. L'État partie devrait également faire en sorte que les personnes indûment détenues de cette manière aient droit à une réparation adéquate.

20. Le Comité note que l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire Hamdam v. Rumsfeld, en vertu duquel les détenus de Guantanamo accusés d'infractions terroristes doivent être jugés par un tribunal constitué de manière

régulière assurant toutes les garanties judiciaires requises par l'article 3 commun aux Conventions de Genève du 12 août 1949, n'a pas encore été appliqué (art. 14).

L'État partie devrait fournir au Comité des informations sur l'application de cet arrêt.

(...)

(fin de l'extrait)

Il paraît évident que les critiques émises par les instances internationales ont joué un rôle déterminant dans la décision de transférer le dossier d'Ahmed Ghailani à une juridiction civile. Mais que deviennent les autres dossiers ?

Indépendance des Chercheurs

indep_chercheurs@yahoo.fr

<http://science21.blogs.courrierinternational.com>

<http://www.mediapart.fr/club/blog/Scientia>

Groupes de discussion :

http://groups.yahoo.com/group/problemes_des_scientifiques

<http://groups.yahoo.com/group/combatconnaissance>

<http://science21.blogs.courrierinternational.com/archive/2010/11/18/etats-unis-la-detention-sans-jugement-en-cause.html>

3 Etats-Unis : la détention sans jugement, en cause (II)

Le 19 novembre, Le Temps publie une analyse de Luis Lema intitulée « Le procès qui donne des arguments aux partisans de Guantanamo », à propos du verdict rendu par un jury de New York sur Ahmed Ghailani écartant tous sauf un (complot avec destruction de biens US) des 285 chefs d'accusation brandis par le ministère public (complot pour tuer, meurtres...).

A ce sujet, un article d'opinion de Morris Davis dans The New York Times rappelle que le juge Lewis Kaplan a refusé d'entendre le seul témoin qui aurait pu faire état d'un lien entre Ghailani et le transport d'explosifs, au motif que Ghailani avait déclaré sans être contredit que l'identité de ce témoin lui avait été extorquée par la torture. Comme dans l'article publié par Le Temps, l'auteur rejette les arguments mettant en cause le choix d'une juridiction civile : un tribunal militaire aurait-il pu valablement accepter un témoignage obtenu dans ces conditions ? De son côté, Amnesty International USA diffuse une note avec le titre « Ghailani verdict underlines need for fair trials for all Guantánamo detainees », ainsi qu'un appel : « End Indefinite Detention at Guantanamo: Charge or release Shaker Aamer ».

Cependant, ces textes n'analysent pas les véritables raisons qui, dans un contexte où la puissance des Etats-Unis à l'échelle planétaire décline, ont amené l'administration Obama à déferer le dossier de Ghailani à un tribunal civil. La réalité est que les pratiques de l'administration US par rapport aux détenus accusés de terrorisme se sont heurtées à des critiques cinglantes de la part d'instances internationales comme, dans le cas de l'ONU, le Comité des Droits de l'Homme et le Comité contre la torture. Dans un article intitulé « Thank the Courts » sur son blog du New York Times, Linda Greenhouse souligne que l'administration Bush avait tenté de plaider qu'aucune garantie légale n'était due aux détenus de Guantánamo. Or, à ce jour, 171 détenus se trouvent toujours enfermés à Guantánamo sans avoir fait l'objet d'un procès (Le Matin).

Quelle sera l'issue de cette sordide affaire ?

[la suite, sur le lien

<http://science21.blogs.courrierinternational.com/archive/2010/11/19/etats-unis-la-detention-sans-jugement-en-cause-ii.html>]

<http://science21.blogs.courrierinternational.com/archive/2010/11/19/etats-unis-la-detention-sans-jugement-en-cause-ii.html>

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

- " Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Article 19